

Communauté/communautés en francophonie
 2^e journée du séminaire transversal du CRTF, mardi 18 JUIN 2013
 Université de Cergy-Pontoise – Rémi Astruc (coordination)

Christiane CHAULET ACHOUR

Les écrivains « francophones » et leurs réceptions, nationale, régionale, internationale : « tribu » ou « communauté » ?

Rappelons les définitions habituelles des deux termes « tribu » et « communauté » :

« **Tribu** – 2. Groupe social et politique fondé sur une parenté ethnique réelle ou supposée, dans les sociétés pré-industrielles 3. Groupes nombreux : grande et nombreuse famille. »

« **Communauté** – I. Groupe social dont les membres vivent ensemble, ou ont des biens, des intérêts communs [...] *Communauté nationale*, Etat, nation. 3. Groupe d'Etats. Etat, caractère de ce qui est commun [...] »

Qu'en ferons-nous pour cette contribution qui poursuit une réflexion ancienne, s'appuyant sur plusieurs de mes études¹ sur les écrivains francophones dans leur singularité et la place nécessaire ou périphérique que l'enseignement universitaire leur consacre. Elle ne repose donc pas sur une spéculation abstraite mais sur des écrivains, des corpus et des pratiques de transmission bien concrètes. Elle bénéficie aussi de la comparaison faite sur des contextes autres qu'hexagonaux, en particulier, les contextes algérien, haïtien et antillais. Elle prend la suite aussi des contributions réunies dans un ouvrage collectif du CRTF, en 2006, *Convergences francophones*, qui reste une mine d'informations pour la question. Car il s'agit bien de réflexion et non de réponses gravées dans le marbre : dans ce vaste domaine des francophonies littéraires la réception des écrivains et la perception que nous en avons sont toujours en re-définition.

Qu'est-ce qu'un écrivain francophone ?

Il nous faut cerner d'abord ce que l'on entend par « écrivains francophones » pour ne pas revenir sur des arguments un peu dépassés et bien centrer notre réflexion sur les réceptions de ces écrivains.

Le mot, « francophonie » est attesté dès 1886 : dans quel contexte ?

Le géographe français, Onésime Reclus, (1837-1916), est l'inventeur du mot. Il s'est engagé à l'âge de vingt ans dans le 1^{er} Zouaves en Algérie pendant son service militaire. A cause de sa santé, il doit renoncer au métier des armes et entre en 1860 à la maison Hachette. Plus tard

¹ Cf. mon site : <http://www.christianeachour.net>

engagé dans la Commune de Paris en 1871, il s'expatrie après son échec. En 1886, il fait paraître chez Hachette, un ouvrage *France, Algérie et colonies* où il utilise le mot de « francophonie ». Dans quel sens ? Pour désigner l'excellence de la langue française et de la France que rejoindront les francophones, « tous ceux qui sont ou semblent être destinés à rester ou à devenir participants de notre langue », dans le contexte de concurrence coloniale de l'époque. A propos du mot et de ce qu'il sous-entend, Romuald Fonkoua rappelle donc « son origine géolinguistique à la fin du XIX^e siècle, au moment où souffle dans le monde l'esprit colonial français². »

En 1962, L-S. Senghor en donne une définition consensuelle : « La Francophonie, c'est cet humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des "énergies dormantes" de tous les continents, de toutes les races, qui s'éveillent à leur chaleur complémentaire. » On voit qu'il n'est pas question de simple géographie linguistique mais de l'esprit de la culture et civilisation françaises et de son rayonnement dans le monde. La conséquence a été – et est encore pour certains –, de présenter « la » francophonie comme un ensemble homogène et cohérent où l'unité de la langue et son influence suppléeraient à la diversité des situations d'implantation linguistique – en situation francophone, le français n'est jamais la seule langue dans l'éventail linguistique du pays considéré –, en nivelant les conflits et les tensions des violences et impositions historiques. C'est dans ce sens que les dictionnaires usuels définissent cette notion.

Au fil du temps, la Francophonie, institution post-coloniale, est devenue une institution internationale avec son train de structures et a conservé, en le modernisant, son parfum têtu de domination et d'intervention culturelle. Comme l'écrit Dominique Wolton, le mot est « lourd du cadavre de la colonisation, même s'il commence à sortir du placard. » De nombreuses analyses ont démonté ce système et en ont montré les tenants et aboutissants, certains pays ayant le français dans leur éventail linguistique, refusant de ce fait, d'en faire partie, refusant donc d'être dans cette « communauté » politique des pays francophones, sous couvert de « communauté » linguistique.

Les recherches littéraires ont opté pour mettre la notion au pluriel et pour désigner par « francophonies littéraires », des œuvres écrites en français par des auteurs dont ce n'est pas la langue maternelle ou la langue première, distinguant cette particularité littéraire d'une conséquence juridique (on aurait la nationalité de la langue dont on fait usage). Les littératures

² Romuald Fonkoua, « Pour une histoire littéraire de la francophonie », Paris, *Le Magazine littéraire*, « Défense et illustration des langues françaises », n° 451, mars 2006, p. 30.

francophones apparaissent ainsi plutôt comme un corpus à construire, analyser et différencier plutôt qu'une preuve d'une « communauté » littéraire homogène et apaisée.

Car il semble difficile d'effacer les différences historiques, régionales et nationales, sous peine de faire preuve d'un certain angélisme : la distinction s'est imposée entre écrivains francophones et écrivains français dans les réceptions qui leur sont faites et que nous observons chaque jour et que nous pratiquons le plus souvent sans toujours y prendre garde.

Au mot « Sensibilité », Léonora Miano note, sur son site :

« Même à l'heure de la littérature-monde en français au sein de laquelle tous les auteurs de langue française sont supposés jouir d'une considération égale, il semble que la France ait du mal à se défaire de l'idée selon laquelle il existerait une grande littérature française, ayant une petite sœur francophone. Aussi, les auteurs originaires d'Afrique, de la Caraïbe ou des banlieues françaises, ne sont-ils pas encore perçus comme des artistes, avec une singularité et un projet esthétique. Leurs ouvrages sont encore lus comme des témoignages, et pas vraiment comme des œuvres de l'esprit³. »

« Francophonies littéraires » semble opter pour une signification dégagée de la domination coloniale : elle ne l'efface mais en prend acte comme elle prend acte d'une évolution de l'appellation due à l'extension assez importante de ce corpus de textes, de cette « tribu » ou de cette « communauté ». Pour notre part, cette appellation condensée et immédiatement perçue dans la signification que nous lui donnons quotidiennement, est d'un usage pratique⁴. On sait que si l'écrivain francophone était seulement un écrivain qui écrit en français, cela inclurait tous les écrivains français. Or dans le langage courant, l'adjectif de « francophone » désigne certains écrivains et non d'autres, sans aucune hésitation : des auteurs qui « choisissent » d'écrire en français alors qu'ils ne sont pas Français et/ou ne sont pas nés en France, ou qu'ils ne sont pas perçus comme tels quels que soient leurs « papiers » d'identité. Les littératures francophones des Sud^s sont nées dans un contexte conflictuel et ont construit un dialogue interculturel et un humanisme d'apport des Sud^s⁵ vers le Nord. L'appellation de « francophonies » qui donne lieu à tant de débats désigne simplement des ensembles littéraires d'écrivains que leur origine ne prédisposait pas à une expression créatrice en langue française.

³ <http://www.leonoramiano.com> (cette page date de 2008).

⁴ Et changer de qualifiant ne résout pas la question. Cf. la proposition, entre autres, de Roger Little préférant « francographe » à « francophone », la francographie étant, selon lui, un « mot neutre et clair (qui) désigne en effet tout ce qui s'écrit en français, de quelque origine géographique que ce soit, et auquel la langue française donne pourtant accès (...) Sont francographes au même titre tous les grands, certes, de la littérature française de l'Hexagone – figure géométrique parfaite qui a tendance à se complaire dans sa perfection et à se méfier des corps étrangers – mais aussi tous ceux dont le cœur de la langue française bat dans un corps étranger », « Pourquoi ne sommes-nous plus francophones » dans *Agotem*, n°2, *Poètes francographes ?* Février 2005. Dublin, 19 mars 2004, Semaine de la Francophonie. Grand Prix de la Francophonie à Roger Little. Il ne l'a pas refusé !

⁵ Cette dénomination « Sud^s » englobe les régions du monde sous domination à mettre en perspective avec des dominations antérieures, dans un certain nombre de domaines, et dans lesquelles les écrivains ont su imposer d'autres visions et d'autres représentations que celles des centres décideurs.

Aujourd'hui, et à mesure qu'on prend de la distance avec l'histoire coloniale, les « francophonies littéraires » désignent une réalité littéraire d'une complexité extrême dont la distribution suit trois directions : les francophonies des Sud⁵ (les anciennes colonies de types différents : colonie de plantation, colonie de peuplement, colonie d'exploitation, protectorats...), les francophonies du Nord (Amérique et Europe du nord), les francophonies de l'Europe du centre et de l'Est. Mais il faut bien reconnaître que quand on dit « écrivains francophones », on pense essentiellement aux premières. Je dirai même que ce sont tous les débats auxquels elles ont donné lieu qui a ouvert la porte aux deux autres francophonies : pour preuve, l'appellation du colloque de chercheurs du CRTF travaillant sur les écrivains de l'est écrivant en français, « L'Autre francophonie » !

La différence entre écrivains francophones venus des colonies et « autres » francophones, par choix personnel ou par une histoire collective spécifique, est sûrement dans leur positionnement par rapport au français auquel ils ne furent pas « conviés » mais qui leur fut imposé, ou du moins qui fut imposé à leurs aînés. Eduardo Manet à l'inverse, qui écrit en français par choix personnel, parle « des tonalités inconnues, des musiques lointaines, d'autres paysages » qui lui viennent du et en français et affirme aussi : « On n'entre pas chez quelqu'un qui vous invite au pas de charge, en claquant les portes, en donnant des ordres. » L'autre position est aisément représentée par la formule forte et connue de l'écrivain algérien, Kateb Yacine, « le français est notre butin de guerre » ou par ce que dit Dany Laferrière : il a « épousé » le français sans réticence quand, au Québec, il l'a découvert comme une langue dominée⁶. Entre les francophones issues des colonies et les autres francophones, il y a deux couples parallèles et non synonymes : hôte/invité et dominateur/dominé.

Mais comme un écrivain ne peut le devenir sans, à son tour, dominer sa langue de création, c'est tout un travail d'appropriation dont souhaitent parler les écrivains : poursuivre dans ce sens n'est pas notre objet aujourd'hui car nous sommes alors du côté de la production et de la création, alors que nous explorons les réceptions de ces œuvres et de ces écrivains. C'est toujours en se plaçant du côté des écrivains (et non des récepteurs critiques), qu'Edouard Glissant a mis le curseur ailleurs, parlant d'écrivains... [francophones sans le dire !] ... dont la langue d'écriture, le français s'écrit « en présence de toutes les langues du monde ». A la question qui lui a été posée : « êtes-vous un écrivain francophone ? », il répond :

« Je suis partisan du multilinguisme en écriture, la langue qu'on écrit fréquente toutes les autres. C'est-à-dire que j'écris en présence de toutes les langues du monde, y compris celles que je ne comprends pas, simplement par affinité. C'est une donnée nouvelle de la littérature contemporaine, de la sensibilité actuelle : fabriquer son langage à partir de tant de langages qui nous sont proposés, par imprégnation, et par la télévision, les

⁶ *Libération*, n°7730 du 16 mars 2006, dossier, p. 33.

conférences, les musiques du monde, poèmes islandais ou chants africains. Non pas un galimatias, mais une présence profonde, et peut-être cachée, de ces langues dans votre langue⁷. »

Des ensembles littéraires complexes

Avant d'aborder les différentes réceptions, il nous faut revenir sur les corpus distincts les uns des autres des francophonies littéraires aujourd'hui ; en effet, dans cette période de la postcolonie, les contours de ces ensembles littéraires se sont beaucoup complexifiés. Nous pouvons distinguer deux grands ensembles, eux-mêmes à subdiviser :

► Les œuvres littéraires écrites dans les anciennes colonies françaises devenues nations et qui cohabitent avec des œuvres littéraires dans d'autres langues du pays. La « communauté » linguistique entre ces œuvres et les œuvres françaises n'est pas un faux problème : elle est à interroger car doit être interrogée leur place par rapport aux autres œuvres écrites dans les autres langues de la nation concernée. Il faut aussi réfléchir, au sein d'une « communauté » nationale à la place donnée aux œuvres écrites en français et à la tension, plus ou moins vive, entre écrivains du dedans et écrivains du dehors.

► Les œuvres littéraires des exils et des diasporas avec le choix du français comme langue de création pour de nombreux écrivains vivant en France et en Europe, venant de pays qui ont connu d'autres dominations impériales et qui s'exilent à la suite de l'autoritarisme des régimes nationaux postcoloniaux. Dans cet ensemble aussi, il faut prendre en considération l'émergence et la confirmation d'œuvres de l'immigration, ensembles littéraires s'affirmant au sein des populations migrantes, élevées en français et installées en France, se percevant comme françaises mais gardant la mémoire de leurs origines.

► Pour approcher ces ensembles littéraires, il est utile de réfléchir dans la mouvance des théories postcoloniales, que ce soit dans leur contexte d'émergence étasunien ou dans leur réadaptation en Europe : on ne peut oublier la brèche ouverte par Frantz Fanon, celle très fructueuse venue du Québec autour des écritures migrantes, celle de la pensée la postcolonie telle que la définit Achille Mbembe.

De façon plus générale, seront considérées comme « francophones », toutes créations en littératures dans les marges ou les périphéries de la culture officielle/légitime française (tout en étant nécessairement en interaction avec elle) dans le contexte des sociétés qui ont le français dans leur spectre linguistique et donc, en leur sein, de l'interculturel et de la polyphonie. L'outil linguistique est alors interrogé et cerné : son usage ne va pas de soi et ne

⁷ *Le Monde*, 17 mars 2006, p. 10.

peut pas représenter un espace de confluence homogénéisante et l'argument d'appui d'une « communauté » possible.

Réceptions I - Les écrivains francophones dans leur pays et dans leur région

Ne pas entériner le fait « francophone » lié à la France comme seule porte d'accès à ces œuvres permet de tenir compte des réalités historiques : l'Afrique a bien été décolonisée et a donné naissance à des « communautés » nationales. La Caraïbe est décolonisée : toutefois, en son sein les Antilles françaises et les autres îles (La Réunion, la Nouvelle Calédonie, les îles du Pacifique) sont des curiosités départementales dont les œuvres peinent à intégrer à part entière le patrimoine dit national et sa transmission. La question se pose différemment pour les anciennes possessions d'Asie mais elle se pose aussi.

Il faut donc procéder méthodiquement et ne pas mettre la charrue avant les bœufs en gommant le national quand on étudie des écrivains de tous ces pays qui possèdent tous des anthologies, des dictionnaires, des instances de production, de diffusion et de transmission de leurs œuvres, même si toutes ces instances ne sont pas concurrentielles avec celles de l'ex-métropole. De nombreux exemples peuvent en être donnés. Il y a aussi des tensions et des conflits linguistiques nés de l'histoire coloniale avec la mise sous le boisseau des langues et, en conséquence, aux indépendances, la suspicion pesant sur les écrivains utilisant la langue de l'ex-colonisateur. Les débats existent et ils sont passionnés et font partie de la réception de ces écrivains dans leurs communautés nationales ou régionales. Ils ont donné lieu à des silences « audibles »... et à de nombreux exils qui montrent bien que l'affaire n'est pas simple.

Enfin, à partir du national, il est également évident qu'une autre « communauté » s'instaure entre les écrivains au niveau régional. On parlera, pour les littératures, de communauté maghrébine, caraïbienne, subsaharienne, etc...

Réceptions II - Les écrivains francophones en France

C'est bien dans l'espace de l'hexagone et plus largement hors de leur pays, mais comme « ambassadeurs » (que cela leur plaise ou non) de cette France littéraire riche d'une « langue des droits de l'homme » – paradoxe conséquent sur lequel je ne vais pas m'attarder –, que les écrivains francophones sont dans une position ambivalente, entre adhésion et rejet. Quelques propos d'écrivains peuvent en rendre compte, venant compléter la citation donnée plus haut de Léonora Miano.

Alain Mabanckou, écrivain congolais, accuse les circuits universitaires de transmission :

« S'il y a en France, depuis la décolonisation, une véritable « ghettoïsation » de la littérature francophone, c'est pour des raisons qui tiennent sans doute à notre lancinante xénophobie. Mais c'est aussi, hélas, en raison de la faiblesse du réseau d'études universitaires. La France est aujourd'hui le pays francophone où la littérature francophone est le moins enseignée. Et, à ce jour, des générations entières d'étudiants en lettres quittent l'université sans avoir jamais lu d'œuvres africaines ou antillaises. Quant aux professeurs, il y en a bien sûr quelques-uns, à la Sorbonne, à l'EHESS, mais il s'agit d'un cercle restreint dont le pouvoir de diffusion reste au mieux marginal.

Les Etats-Unis, dans ce domaine, ont un tout autre visage⁸. »

Marie Desplechin n'y allait pas par quatre chemins lors de l'année de la francophonie en 2006 :

« Ce qui se tient derrière le mot de francophonie est ce qui reste à la nation de son emprise coloniale, de ses rêves d'influence, de sa manie de la grandeur. [...] Il y a le français de France, le français normal, légitime et qui va de soi, et l'autre, qui serait forcément un peu exotique, inattendu, acquis. Une sorte de hachis qui ramasse les restes, belges, suisses, maghrébins, africains, québécois... Il y a des propriétaires, par droit du sol, et les autres, les locataires, qu'on invite une fois de temps en temps à boire un verre pour garder de bonnes relations [...] la France se rêve en pôle rayonnant, diffusant gracieusement par le biais de ses ministères sa merveilleuse langue sur le monde⁹. »

Que l'écrivain refuse une étiquette, surtout lorsqu'elle est discriminante comme c'est le cas de « francophone » vs « français » – dénonciation virulente du très pacifique Amin Maalouf dans son article, « Contre la littérature francophone¹⁰ » – peut se comprendre sans s'adopter. Pour lui, on doit opter pour l'appellation « écrivain de langue française » « en évitant de fouiller ses papiers, ses bagages, ses prénoms ou sa peau ! ». Il n'empêche qu'en ne précisant pas cela pour Christian Bobin, Sylvie Germain ou Philippe Delerm ou d'autres Français bon teint, ou même pour la Belge, Amélie Nothomb..., la distinction est établie. Ce n'est pas le refus de l'appellation qui supprimera le problème qu'elle pose. La « communauté » francophone existe mais elle est discriminante et ne se confond pas avec la « communauté française ». C'est cette discrimination qu'il faudrait supprimer pour les écrivains qui se veulent Français ; pour les autres, elle est à maintenir mais sans discrimination. Alexandre Najjar, répondant à Amin Maalouf, après lui avoir donné raison sur plus d'un point, résume avec beaucoup de clarté ce point de vue d'une distinction opérationnelle et exacte au regard des situations des écrivains :

⁸ Article paru en p. 10 du *Monde*, Spécial Salon du livre 2006, Vendredi 17 mars 2006.

⁹ « Francophoquoi ? Waberi, Lamarche, Desplechin taquent la question », *Le Soir*, Bruxelles, 22 mars 2006. Avec le Festival Francophone en France (mars-octobre 2006), nous sommes inondés de prises de position d'écrivains et d'analyses de critiques sur cette question : dans *Libération*, n°7730 du 16 mars 2006, *Le Magazine littéraire*, n°451 de mars 2006, *La Lettre d'information* hebdomadaire du Festival (sur le site internet), *La Lettre du BIEF*, Spécial Salon du livre, n°69, mars 2006... Revendication, acceptation ou rejet du qualificatif de francophone !

¹⁰ *Le Monde*, « Forum, 10 mars 2006. « Ce qu'il s'agit d'abolir ce sont les oppositions stériles et discriminatoires : littérature du Nord contre littérature du Sud ; littérature des Blancs contre celle des Noirs ; littérature de la métropole contre celle des périphéries... il ne faudrait pas que la langue française devienne, pour ceux qui l'ont choisie, un autre lieu d'exil ! » C'est très exaltant cette absence de distinction mais peu réaliste.

« Poussé à l'extrême, le raisonnement d'Amin Maalouf conduirait à abolir tous les particularismes et à faire abstraction de la langue et de la nationalité pour aboutir à une sorte d'écrivain sans passeport. Pour séduisante qu'elle soit, cette vision est utopique et va à l'encontre des efforts entrepris pour protéger la diversité culturelle et s'opposer aux dangers de la mondialisation. En outre, la thèse de l'auteur du *Rocher de Tanios* reflète mal la réalité telle que nous l'éprouvons, nous autres, écrivains "francophones" ou d' "expression française" établis hors de France.

Dire d'un écrivain libanais, québécois, tunisien ou sénégalais qu'il est " francophone" n'est pas réducteur, bien au contraire. »

Alexandre Najjar développe l'idée que cette distinction entre Français et Francophones est une chance pour les deux, car il existe entre eux « une osmose permanente, une synergie féconde, un enrichissement mutuel¹¹. »

Alain Mabanckou, porte-parole de la Littérature-monde en langue française affirme, en 2006, que les choses changent :

« Il y a des valeurs qui se partagent, une identité qui se crée, une " complicité" entre ces écrivains qui utilisent la langue de Voltaire et de Césaire. En effet les écrivains francophones ont en commun la superposition des cultures, le fait pour beaucoup d'être nés dans des anciennes colonies, de parler plusieurs langues de leur contrée, et cela finit par engendrer une vraie solidarité dans la création ¹². »

Quant à Henri Lopès, il déclare :

« Disons que je suis un écrivain français qui puise dans son fonds culturel commun. Si je me définis comme francophone, c'est que je me reconnais le droit de plier le français en fonction de mes besoins culturels propres [...] Bref, quand on est francophone, on n'appartient pas à une seule équipe, on ne loge pas dans une seule pièce¹³. »

En 1998, Mohammed Dib, écrivain algérien résidant en France depuis 1958 pour échapper à l'arrestation dans son pays, écrivait :

« Il est arrivé à nos oreilles qu'il existe à Paris un groupe de gens qui écrivent aussi des livres, tout comme nous. Cela fait assez de bruit par moments pour qu'on le croie.

Ils écrivent dans la même langue que nous. Cela peut paraître étrange. Ils sont des francophones aussi. Nous ne sommes sans doute pas les seuls à avoir inventé la francophonie. Ils ont dû à leur tour inventer quelque chose qui y ressemble.

Nous ne les connaissons pas de toute manière. Nous ne savons pas non plus ce qu'ils écrivent, ni comment ils écrivent. C'est que, d'un côté comme de l'autre, nous ne nous préoccupons pas d'aller voir ça de près : ils n'ont pas gardé les chameaux avec nous, ni nous, n'avons gardé les cochons avec eux.

En fait, nous ignorons qui est le francophone de l'autre. Nous, nous écrivons en français, et eux, allez savoir en quelle francophonie. Parce que, après tout, je veux bien admettre qu'ils sont Français, et pas nous.

Bien sûr la question n'est pas là. Elle est que le *meilleur* gagne ! Pour autant que cela intéresse les uns (nous) ou les autres (eux) de le savoir¹⁴. »

¹¹ - « La francophonie est une chance », *Le Monde* du 24 mars 2006, p.2, dans la rubrique « Forum » en réponse à l'article d'Amin Maalouf, dans la même rubrique, le 10 mars, « Contre la littérature francophone ».

¹² - *Lettre d'information du Festival*, n°31, 23 février 2006. Cet entretien annonce sa conférence à la BNF du 1^{er} mars 2006 dont le titre rejoint les préoccupations de notre présent ouvrage : « Littératures francophones : un avenir pour la littérature française ? »

¹³ - Entretien, *Lettre d'information du Festival*, n°32, 2 mars 2006. info.francophonies.fr

¹⁴ Mohammed Dib, *L'Arbre à dire*, Paris, Albin Michel, 1998, pp. 197-198.

« Tribu » et « communautés »...

C'est bien là où les écrivains francophones sont en concurrence directe avec les écrivains français de la communauté nationale que le bât blesse. Etant plus médiatisés que dans leur pays, l'ambiguïté de leur réception est portée à son comble et rejaillit sur leur visibilité à l'international. Même lorsqu'ils sont très médiatisés dans leur pays et inconnus en France, l'usage du français et une actualité dramatique fait qu'on les découvre soudain dans l'ex-métropole. Un bel exemple (sans que je puisse le développer) peut en être donné par Frankétienne et de façon générale, par les écrivains haïtiens ; mais aussi par l'évolution médiatique, pour l'Algérie, d'un Boualem Sansal ou d'une Maïssa Bey.

Il me semble que, pour l'instant, on peut avancer les différentes communautés auxquelles ces écrivains appartiennent, selon les circonstances, les temps et les lieux :

► D'abord une communauté de référence, celle de leur origine à laquelle ils ne renoncent pas quel que soit leur choix résidentiel et à laquelle les agents de transmission ne renoncent pas non plus puisqu'ils les désignent toujours comme « franco-quelque chose » : les premières pages des *Identités meurtrières* d'Amin Maalouf sont éloquentes à ce sujet.

► Lorsqu'ils s'exportent, dans des échanges internationaux – en dehors donc de leur pays et de la France –, ils appartiennent à une communauté de transition sur la base de leur langue d'écriture... « Cocorico ! »...

► Enfin, au hasard des salons des livres, on peut parler d'une communauté de circonstance et de circulation, selon telle ou telle manifestation culturelle : c'est dans ce cas qu'on pourrait parler plus volontiers de « tribu ». Celles et ceux qui, parmi nous, fréquentent les Salons du livre, ont déjà vu passer cette « tribu » composée, selon l'actualité du pays qu'ils représentent et les disponibilités des uns et des autres, d'un Tunisien, d'un Congolais, d'un Haïtien, d'un Martiniquais, d'une Mauricienne, d'un Algérien, etc... Peu importe leur appartenance ou non à la « communauté nationale », la leur ou la française¹⁵. Le livre publié par Michel Le Bris et Jean Rouaud, *Pour une littérature-monde*, chez Gallimard en 2007 en est un bel exemple. La bande rouge commerciale alignant pas moins de 27 noms où les écrivains français font pâle figure... si je puis dire !

¹⁵ - On constate le phénomène de « récupération » à chaque mort d'un grand écrivain et parfois même avant. Ici le cas d'Andrée Chedid est assez intéressant. Celui de Mohammed Dib ou de Jamel Eddine Bencheikh est en train de se construire sur la revendication de deux ou trois pays : la France, le Maroc et l'Algérie. La notion de « patrimoine littéraire » entre en jeu alors et demande un éclairage nuancé.

Tout cela ne serait que caprices de médiatisation si l'analyse de leurs œuvres et leurs lectures n'étaient pas à géométrie variable : ce qui est perçu comme adhésion et intégration au corpus littéraire français prestigieux en France devient affirmation d'une présence subversive dans le pays d'origine où le français est en concurrence avec une autre langue de culture et/ou d'intimité et d'affectivité. Et des écrivains francophones connus dans leur pays, ne sont jamais reconnus pour cause, nous dit-on, de nationalisme désuet ou de « communautarisme ».

Des exemples pour poursuivre la réflexion

Pour ces écrivains qui veulent créer et se faire reconnaître par leur création, la route est ardue. On pourrait évoquer, pour finir quatre exemples : celui de trois écrivaines francophones et celui d'une collection qui vient de faire son apparition.

Ces trois écrivaines vivant en France, dans une proximité plus ou moins serrée avec leur communauté d'origine, n'offrent pas la même perspective d'avenir.

Fatou Diome, si l'on prend en considération l'ensemble de son œuvre publiée à ce jour, semble remettre en cause une classification nationale des écrivains au profit d'un nécessaire nomadisme inhérent à la création même et à son appartenance à trois champs littéraires : deux nationaux, le français et le sénégalais et le troisième transnational, le francophone. Peut-on superposer la notion de « champ littéraire » à celle de « communauté » ? Le paradoxe est alors – et elle y réussit de mieux en mieux –, de concilier l'enracinement, le terroir, l'histoire de son pays et de son île d'une part et d'autre part son exil, sa résidence hors de ce pays et dans un pays qui n'est pas neutre, qui a une histoire conflictuelle avec celui de l'origine ; et de se situer aussi dans la nouvelle « tribu » des écrivains francophones dont on commence à peine à mesurer l'importance positive comme force d'ébranlement des centres décideurs. Elle est à la fois écrivaine de l'ancrage – dont les mots-clefs sont racine, polarisation identitaire –, et écrivaine du déplacement – dont les mots-clefs sont intranquillité, nomadisme. Elle développe, ce que j'ai nommé dans une autre étude, une écriture duelle plutôt qu'une écriture traversière¹⁶. Dans la subtile alchimie entre traces biographiques et recherches esthétiques, Fatou Diome ne peut échapper à l'Histoire dont elle est un produit : dans cette Histoire, le pays qu'elle personnifie est périphérique dans le grand concert orchestré par l'Europe. Elle rencontre alors, quel que soit son désir de libération des contingences historiques, un frein à la

¹⁶ Christiane Chaulet Achour, « Écritures duelles, écritures traversières » in *Latitudes – Espaces transnationaux et imaginaires nomades en Europe*, Jérôme Ceccon et Molly Lunch (coord.), CRTF-UCP/Encre édition-Amiens, 2008, pp. 49-62.

fois objectif et subjectif qui lui fait mettre en scène une dualité à tous les niveaux dans les situations narratives, les thématiques, les personnages, les enjeux. Il semble que dans ses dernières créations, elle est épuisée les fruits de l'écriture duelle pour aller vers une écriture traversière qui s'émancipe de l'âpre histoire des dominations, pour s'affirmer comme individu(e) créatrice migrante, dans le gommage d'un ancrage unique. Fatou Diome oscille entre deux « centres », celui attaché à la notion de « métropole » qu'elle récuse mais à laquelle elle se heurte sans cesse sans pouvoir l'effacer (dans un mouvement centrifuge de déviation) et celui de sa culture liée à une reconquête historique (dans un mouvement centripète vers « son » centre, se heurtant au refus de ce « centre-là » de la reconnaître par une mise à l'écart institutionnelle et idéologique).

Cette tentative de qualification montre qu'on ne peut l'assigner à un seul pôle – elle et avec elle de nombreux écrivains francophones actuels¹⁷ –, puisque ses œuvres oscillent, plus ou moins, d'un pôle à l'autre. Il y aurait donc le pôle de la terre, de l'enracinement, de l'histoire, du peuple et le pôle de la migration, du déplacement, du voyage, du mouvement. L'écrivaine n'a pas une position définitivement déterminée mais des positionnements qui peuvent aller d'un pôle à l'autre selon les séquences de son parcours, ses résidences, ses choix et ses contraintes, ses réceptions.

Nancy Huston qui bénéficie d'une visibilité accordée assez rapidement aux francophones du nord, plus à même de se fondre dans le paysage ethno-culturel de la France, a souvent remis le débat sur ces questions de « classification nationale » des écrivains et de « nomadisme » de l'écriture. Elle propose une autre classification dans son article de 1996, « Le Déclin de l'identité ?¹⁸ » Elle constate, tout d'abord, qu'on a réparti les littératures selon des espaces nationaux :

« Il y avait littérature française, anglaise, allemande, russe, espagnole... et ces épithètes avaient un sens, car en effet les romans reflétaient (ou plutôt cristallisaient) des aspects essentiels du pays où vivait leur auteur [...] Si les écrivains voyageaient, ils rapportaient leurs descriptions exotiques pour les lecteurs de chez eux [...] Même les écrivains qui s'installaient longtemps à l'étranger ne laissaient planer aucun doute ; les intrigues, atmosphères, problématiques et personnages des romans de Tourgueniev, malgré ses vingt années passées en France, demeurent résolument russes¹⁹. »

Mais aujourd'hui, affirme-t-elle, tout a changé. Elle dégage trois types d'écrivains dont nous ne retiendrons que deux d'entre eux, le second ne nous semblant pas pertinent mais

¹⁷ Cf. Ying Chen, Le Supplément du *Monde* du 17 mars 2006, « Un écart indicible » : « je suis un être errant qui ne peut avoir une idée déterminée de moi-même, du monde et de la langue et qui ne peut appartenir à une seule culture. Je crois que tous ceux qui ont le courage et l'innocence de plonger dans une langue dont ils n'ont pas hérité, mais qu'ils reçoivent comme un cadeau ou une nécessité au milieu de leur vie, doivent renoncer à jamais à l'idée d'une langue nationale, et en revanche, rêver à la totalité des langues, souhaitant que chaque langue, quelle qu'elle soit, puisse assumer le monde le plus vaste et l'individu le plus particulier » (p.2).

¹⁸ Texte de 1996, dans *Âmes et corps, Textes choisis – 1981-2003*, Léméac, Actes Sud, pp. 49 à 65.

¹⁹ Ibid, p. 54.

simplement une extension exacerbée du troisième. Ces deux types sont donc les écrivains polarisés qui tirent « leur inspiration de l'enracinement dans une terre, une histoire, un peuple²⁰. » Elle les situe surtout dans les pays où la littérature est « naissante » et donne ainsi deux exemples : la Martinique, le Québec. Ce sont des littératures de pays qui ont quelque chose à prouver. Néanmoins, d'autres en font partie qui n'ont rien à prouver. Les « polarisés » ne sont donc pas nécessairement dans le conflictuel. Ils arpentent leur groupe ou leur terre y trouvant tout ce qu'ils ont le désir d'explorer, comme Toni Morrison. La seconde catégorie (la troisième dans son texte) est celle des écrivains « divisés », espèce apparue depuis un siècle environ. Elle les définit comme ceux qui changent de pays et de langue et en souffrent, cet ingrédient de souffrance étant indispensable pour être dans la catégorie : « En d'autres termes, il faut que ce déplacement remette en cause votre identité en tant que telle et devienne le thème principal, lancinant de votre existence²¹. » L'exemple qu'elle privilégie, ici, est celui de Kafka mais aussi celui de tous les écrivains dits « francophones » dont Nancy Huston elle-même et d'autres écrivains exilés, « déplacés » dans d'autres langues et lieux²². Les appréciant à partir de la « racine », elle précise :

« À mesure qu'avance le XX^es., avec ses déplacements de populations, ses moyens de transport et de communication toujours plus rapides et perfectionnés, les écrivains divisés deviennent de plus en plus nombreux [...] Ces écrivains ne sont ni *enracinés* ni *déracinés* ; souvent, du reste, ils perçoivent l'idée même de racines comme une illusion, voire une métaphore dangereuse. Ils ne sont ni *sédentaires*, ni *nomades*. Ils sont exilés²³. »

Ces écrivains ne sont chez eux nulle part, mal à l'aise partout et c'est ce non-lieu et ce malaise qui est le moteur de leur écriture. Pour N. Huston, ils écrivent dans l'écart et non dans l'engagement. Ils ne prennent pas le parti d'un lieu contre l'autre, ils préservent l'écart qui les fait souffrir et écrire. Ce sont des écrivains à l'identité problématique qui savent que « *je est un autre*, de façon irrémédiable. Que nous sommes d'emblée multiples²⁴. » De son point de vue, la double appartenance est moins sereine que la polarité car elle donne conscience de la relativité identitaire.

Nouvelle perspective par rapport à la question de la « communauté » ou de la « tribu » que nous traitons ici et qui ne peut refléter ni le positionnement de Fatou Diome ni celui que nous allons évoquer brièvement de Léonora Miano. Nancy Huston laisse de côté certaines contraintes historico-sociales qui pèsent sur les écrivains francophones des Sud^s.

²⁰ Ibid, p. 55.

²¹ Ibid, p. 58.

²² Parmi les noms avancés pour les polarisés ceux de : Tourgueniev, Chakwytch, Joyce, Toni Morrison, Russel Banks et pour les divisés, Salman Rushdie, Samuel Beckett, etc.

²³ Nancy Huston, art. cit., p. 59.

²⁴ Ibid, p. 62.

Dans le catalogue de la dernière mouture du Festival de Sain-Malo, *Etonnants voyageurs*, **Léonora Miano** est présentée ainsi :

« Goncourt des lycéens pour *Contours du jour qui vient*, Léonora Miano, née en 1973 au Cameroun, est l'une des étoiles montantes de la diaspora littéraire africaine. Après une *Suite Africaine* sombre et poétique, évoquant les guerres intestines de l'Afrique subsaharienne et les fantômes de la traite négrière, la romancière camerounaise, installée depuis 20 ans à Paris, fouille désormais l'âme de la France noire. Passionnée par les « identités frontières » elle s'emploie aujourd'hui à donner une existence littéraire à ceux qu'elle appelle les "Afropéens". »

Il me semble, comme j'ai montré récemment dans une autre étude²⁵ sa grande proximité avec Aimé Césaire qui déclarait en 1987 :

« Oui, nous constituons bien une communauté, mais une communauté d'un type bien particulier, reconnaissable à ceci qu'elle est, qu'elle a été, en tout cas qu'elle s'est constituée en communauté : d'abord une communauté d'oppression subie, une communauté d'exclusion imposée, une communauté de discrimination profonde. Bien entendu, et c'est à son honneur, en communauté aussi de résistance continue, de lutte opiniâtre pour la liberté et d'indomptable espérance²⁶. »

L'un comme l'autre – mais la seconde plus explicitement –, montrant néanmoins la différence entre la communauté africaine-américaine aux Etats-Unis (qui a une histoire commune, une langue, une culture) et la communauté « noire » en France. Cette dernière, s'incluant dans la communauté nationale (même si celle-ci ne lui fait pas la place qu'elle devrait avoir) continue à vivre ses appartenances communautaires d'origine comme les Bretons ou les Corses sans se séparer de la communauté nationale.

C'est sur le mode théâtral, dans la partie « In-tranquilles » de son recueil, *Ecrits pour la parole*, que Léonora Miano fait un sort au mot « communauté » en un discours qu'un personnage tient à la seconde personne interpellant lecteurs et auditeurs. Nous avons ici un autre exemple d'écriture duelle.

Le personnage-énonciateur revient sur « sa communauté » pour constater qu'on lui reproche son existence qui contredit l'idéal républicain français, qui ne reconnaît pas « ces masses de gens qui prétendent avoir quelque chose de spécifique en commun, parce que ce qui est spécifique nuit à tout le reste dès lors qu'un groupe le revendique, que tout ça devrait rester bien au chaud dans la sphère intime²⁷. »

²⁵ « Léonora Miano et Césaire : Subsahariens, Afrodescendants, Afropéens », intervention le 22 mai 2013, *Imaginaires et mémoires de l'esclavage : Césaire, les afro-descendants et les Africains du continent face à l'esclavage*. Colloque du CRTF – Université de Cergy-Pontoise, organisé par Marie Fremin et Cyrille François pour la Commémoration de l'abolition de l'esclavage en lien avec le centenaire de la naissance d'Aimé Césaire. A paraître sur le site fabula.

²⁶ Aimé Césaire, « Le discours sur la négritude » prononcé le jeudi 26 février 1987 lors de la Conférence Hémisphérique organisée par l'Université Internationale de Floride à Miami. Dans Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme suivi du Discours sur la Négritude*, Présence Africaine, 2004, pp. 77-92. Citations p. 81 et 83.

²⁷ Léonora Miano, *Ecrits pour la parole*, op. cit., « Communauté », pp. 29-38. C'est le texte le plus long du recueil.

Dans l'espace privé, chacun fait ce qu'il veut mais il est malséant que ces particularités débordent dans l'espace public qui est l'espace de tous. Cette peur de la différence est niée ce qui permet de nier la disparité des identités. Cette négation est en contradiction avec toutes les questions qui « te » sont posées sur « ton » histoire, sur le fait que tu sois « dépositaire d'une culture étrangère, nécessairement distante de la leur ». « Tu » restes, pour eux, la ou le « franco quelque chose » avec tout ce que cela comporte de discriminations. On te la rappelle tellement ton origine que ton métissage s'efface au profit de ton seul sang noir alors que tout ce que tu voulais, c'était vivre tranquillement, humainement, dans ce pays ici, le seul que tu connais. Pourquoi ta communauté effraie-t-elle tant ? Et pourquoi, cette communauté même, si on l'interpelle de l'intérieur, ne soutient-elle pas celui qui veut s'en sortir, le regardant se noyer les bras croisés mais exigeant de partager les bénéfices s'il conquiert la moindre place ou s'il affiche la moindre réussite ?

Reprenant une nouvelle fois le leitmotiv qui structure ce monologue rageur et ironique – « Tout le monde en parle, de la communauté, de ta communauté, et toi aussi... » –, le personnage affirme le double désir contradictoire : le désir de passer outre cette communauté et celui de ne pouvoir vivre sans elle. Mais alors l'accusation de « communautarisme » arrive vite alors que « l'entre soi des autres » n'est jamais qualifié de communautariste²⁸ ! En constante observation, en constant examen, ta colère peut alors éclater et l'autre n'y comprend rien. Toi tu sais, « trop de froides désillusions, trop de fragilité, trop d'*in-tranquillité*, trop d'impossibilité de rejoindre l'autre »... tu deviens alors « une figure de la colère inopérante²⁹ » et tu rejoins « ta » communauté car ce n'est qu'en son sein « que tu peux pousser le cri que tu réprimes le reste du temps » alors que les autres, à force de te dire « *Black* » t'ont réduit à une couleur, oubliant l'individu. Ce que représente ici l'écrivaine est une situation de crise et de contradiction et sa volonté est de rendre visible ce qui dysfonctionne. Si l'on prend l'ensemble des positionnements de L. Miano, son propos sur la communauté ne s'arrête pas là : cette communauté d'origine que chaque être humain porte en soi, il faut pouvoir la vivre en toute sérénité car elle ne remet pas en cause une appartenance plus englobante.

Ainsi ce texte est tout à fait passionnant à lire pour notre débat aujourd'hui et, de façon générale, toutes les fictions que publie Léonora Miano. Contrairement à Fatou Diome et Nancy Huston, même si elle rêve d'« identités frontalières » qui entraîneraient la reconnaissance du transnational, elle sait bien que ce n'est pas l'étape que l'on vit. Le monde

²⁸ Léonora Miano, *Ecrits pour la parole*, op. cit., p. 34.

²⁹ Léonora Miano, *Ecrits pour la parole*, op. cit., p. 37.

actuel la reconduit brutalement aux exclusions, aux apartheidés légers ou durs et l'écriture d'aujourd'hui ne peut faire cette impasse. Elle fait bien la part entre la crispation des replis identitaires-réactions à des agressions et la conscience qu'une « identité » est faite de multiples composants et qu'elle est toujours un processus.

Après ces trois exemples, on peut simplement dire que chaque parcours demande à être étudié que l'écrivain francophone soit dans son pays ou à l'extérieur. Peut-être alors, au terme de nombreuses analyses, pourra-t-on repérer des traits convergents qui, sur le terrain de l'écriture en langue française en présence d'autres langues et d'autres cultures, feraient de ces écrivains francophones « une communauté ».

C'est en quelque sorte le pari d'*une collection* qui sera mon dernier exemple et ma conclusion. Elle a commencé à paraître au mois de janvier dernier et à raison de quatre titres tous les six mois, elle met sur le marché de la lecture et de la transmission huit analyses d'œuvres francophones par an, ce qui, très vite fera un beau début de bibliothèque littéraire du XXI^e siècle !

En janvier 2013, les quatre premières : Aimé Césaire, *Une Tempête* ; Frantz Fanon, *Peau noire masques blancs* ; Ahmadou Kourouma, *Les Soleils des indépendances* ; Jean-Joseph Rabearivelo, *Presque-Songes*.

En mai 2013, les quatre suivantes : Aimé Césaire, *Une Saison au Congo* ; Ahmadou Kourouma, *Allah n'est pas obligé* ; Mouloud Mammeri, *L'Opium et le bâton* ; Daniel Maximin, *L'Isolé Soleil*.

La troisième série paraître en janvier 2014 et proposera l'étude de : Azouz Begag, *Le gone du Châaba*, Assia Djebar, *Les Alouettes naïves* ; Wajdi Mouawad, *Incendies* et Tierno Monénembo, *L'Ainé des orphelins*.

Grande variété d'auteurs, des plus classiques aux plus contemporains, de toutes les francophonies du Sud. Un petit test est aisé à faire : les connaissez-vous ? De quels pays viennent-ils ? Où résident-ils ? Quels genres littéraires sollicitent-ils ? Loin des classifications prédéterminées, la collection voudrait rattraper le déficit d'outils d'analyses de ces œuvres. De là, à les voir prescrites dans les programmes d'enseignement en France, un bond est à faire. Par contre, lors de la diffusion de la collection, chaque pays concerné par tel ou tel écrivain demande plus d'études sur les écrivains de sa communauté. La demande a été claire de Madagascar, de la Martinique, de l'Algérie. En l'absence d'une perception d'une communauté des écrivains francophones pris en charge à part entière dans les littératures en langues françaises, les « communautés nationales » réclament les leurs et les institutions de transmission françaises (enseignement, médias, etc.) ont une certaine tendance à ne réclamer... personne ! D'où mon hypothèse de travail précédente d'appartenance communautaire diversifiée selon le contexte et d'une réflexion à poursuivre.